Mairie de Sains-Richaumont
Arrondissement de Vervins
Département de l'Aisne

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 novembre 2021

Etaient présents : Mmes et Mrs VIEVILLE Jean-Pierre, LAMOUREUX Vincent, DOUBLEMARD Annie, RISBOURG Jean-Luc, LEMAIRE Brigitte, COULLE Katia, DUBREUCQ Geneviève, ROY Josette, PROISY Stéphanie, MULET Xavier, LECLERCQ Nicolas, CHOPIN Christophe

Absent excusé : Mr GUILLON Constant

Absents : Mr LEFEVRE Jean, Mme VILLIN Ludivine

Mme Brigitte LEMAIRE est élue secrétaire.

Ordre du jour :

Délibérations à prendre :

- Demande de subventions DETR, API et FEDER pour le projet « Création d'une plateforme skate-park »
- Ouverture de crédits au BP 2021, à l'article 60611
- Convention d'adhésion au service prévention et santé au travail 2022-2024
- Contrat de maintien traitement des agents territoriaux, participation financière de la commune sur le montant de la cotisation de l'agent
- Indemnité de gardiennage de l'église et bon d'achat de Noël
- Noël des enfants et du personnel communal
- Tombola opération commerciale
- Participation aux frais de remise en état des chemins communaux
- Synthèse des commissions
- Infos diverses, questions diverses

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Mme Brigitte LEMAIRE est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Absent excusé : Mr Constant GUILLON

Absents : Mr LEFEVRE Jean, Mme VILLIN Ludivine

Lecture de l'ordre du jour.

Le Maire pose la question de savoir si tous les membres du Conseil municipal ont bien reçu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 octobre 2021 et s'il y a des remarques.

Pas de remarque. Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

En ce qui concerne l'ordre du jour, le Maire propose aux membres du Conseil municipal présents, un point à ajouter :

Objet : Avenant n°4, Entreprise LORY CONSTRUCTION, marché GROS OEUVRE, construction de la salle culturelle et des fêtes

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibérations à prendre :

Objet : Demande de subventions DETR, API et FEDER pour le projet « Création d'une plateforme skate-park »

La commune envisage la création d'une plateforme skate-park à hauteur de 51 338.23 € HT et 61 605.88 TTC. Le Maire présente le projet.
Le Maire propose de faire une demande de subvention auprès des organismes suivants :
Etat : DETR, Région : FEDER, CCTC, et la C.A.F.

Le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Objet : Correction du budget primitif 2021 suite à une erreur matérielle

Le Maire indique qu'il est nécessaire suite à une erreur matérielle, de corriger les ouvertures de crédits au budget primitif 2021, de la façon suivante :

BP 2021- FONCTIONNEMENT DEPENSES	
COMPTES-CHAPITRES-OPERATIONS	MONTANTS
6011-Matières premières et fournitures	-3 200.00€
60611- Eau et assainissement	3 200.00€

Les Membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

Objet : Médecine préventive-convention

Le Maire), rappelle à l'assemblée :
Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.
Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention.
La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion. Le Maire propose à l'assemblée,
D'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Objet : Contrat groupe maintien de salaire des agents territoriaux- participation financière de la commune sur le montant de la cotisation de l'agent

Le Maire informe qu'à ce jour le contrat groupe assurance maintien de traitement des agents territoriaux ne couvre que l'incapacité.
Il est rappelé que depuis 2008, la commune participe à hauteur de 20% du montant de la cotisation de l'agent.
Les cotisations des agents sont recouvrées mensuellement sous forme de prélèvement sur le salaire de l'agent.
Pourquoi les agents ont-ils souhaité revoir le contrat d'assurance maintien de salaire :
Il se trouve, qu'en cas d'impossibilité d'exercer l'activité professionnelle, l'agent devient inapte à l'exercice de ses fonctions et que si la collectivité n'a pu le reclasser dans un emploi correspondant à ses aptitudes physiques, l'agent peut se trouver en **invalidité**. Les garanties du contrat maintien de traitement actuelles ne couvrent pas l'invalidité. Il en résulte de ce fait pour l'agent une perte importante de salaire s'il se trouve en invalidité.
Afin d'éviter ce désagrément, les agents ont revu le contrat groupe maintien de salaire, en choisissant l'option INVALIDITE en plus de la formule INCAPACITE, au taux de 1.62% du salaire de base, compris NBI, primes, indemnités et sup, familial, l'adhésion prendra effet au 1er janvier 2022, chez TERRITORIA MUTUELLE 79185 CHAURAY CEDEX
Le Maire propose de revoir la participation de la commune.
Après discussion, étude du dossier et en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité : DECIDE pour une participation financière de la commune de SAINS-RICHAUMONT à hauteur de 20% calculée sur le montant de la cotisation mensuelle de chaque agent (taux de 1.62% du salaire de base, compris NBI, primes, indemnités et sup, familial).

Objet : Indemnités de gardiennage 2021 de l'église, ouverture et fermeture des portes des cimetières et bon d'achat de Noël

Une personne du village est en charge du gardiennage de l'église et de l'ouverture et fermeture des portes du cimetière.

Le Conseil Municipal à l'unanimité a décidé de verser :

Une indemnité de 479.86 €, cette indemnité ainsi versée est soumise à la CSG et RDS (plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales, pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte. Le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales est fixé en 2021 à 479.86€, pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice.

Un bon d'achat de 350,00€ à valoir chez tous les commerçants de Sains-Richaumont, pour le gardiennage des deux cimetières.

Objet : Noël 2021 du personnel communal et des enfants des agents

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'attribuer pour le Noel 2021, un bon d'achat en faveur du personnel communal de SAINS-RICHAUMONT, pour un montant de 80,00€/agent, à valoir chez tous les commerçants de Sains-Richaumont, ainsi que l'achat d'un jouet en faveur des enfants du personnel communal jusqu'à 14 ans pour un montant de 60,00€/ enfant en carte

cadeau.
Effectif : 11 agents.
Enfants : 3
Date de la réception : le 14 décembre à 18 heures 30 à la S@ine.

Objet : Tombola opération commerciale fête de Noël

Le Maire propose à l'Assemblée de renouveler l'opération commerciale de Noël afin de soutenir les commerçants sédentaires et ambulants de SAINS-RICHAUMONT.
Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'allouer une somme de 100€ en bon d'achat à valoir chez tous les commerçants de Sains-Richaumont et exposants au marché hebdomadaire.

Objet : Participation aux frais de remise en état des chemins communaux

Cette délibération étant encore à l'étude et vu la complexité à rédiger ce document, ce point sera revu lors de la prochaine réunion.

Objet : Avenant n°4, Entreprise LORY CONSTRUCTION, marché GROS OEUVRE, construction de la salle culturelle et des fêtes

VU le marché référencé 2020 SALLE CULTURELLE, lot 3 « gros-œuvre », notifié le 25 novembre 2020 et liant la commune à la société **LORY CONSTRUCTION 58bis, rue de Chambry 02000 AULNOIS SOUS LAON** et ses avenants 1, 2 et 3, Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020 autorisant le Maire à signer les marchés publics dans les cas qui y sont mentionnés ;
VU l'article R. 2194-8 du Code de la Commande publique 2019 ;
M. le Maire expose au Conseil municipal que depuis le 25 novembre 2020, un marché de travaux lie la commune à la société **LORY CONSTRUCTION,58bis, rue de Chambry 02000 AULNOIS SOUS LAON** ; marché faisant parti de l'opération de construction de la future salle des fêtes et de la culture et dont le lot en présence porte sur le gros-œuvre
La commune a décidé, suite aux différents travaux des autres corps d'état de confier à l'entreprise LORY l'exécution de réparation au niveau des trous et éclats du dallage par la mise en place de résine d'époxy et Quartz de finition.
Cette prestation supplémentaire s'élève 1 000 € HT, soit 1 200 € TTC, représentant une augmentation de 13.3% du montant du marché initial qui avait été porté à 107 774.5 € HT **€,** soit 118 320,00 € TTC suite aux avenants N°1, 2 et 3.
Cette augmentation porte ainsi le montant du marché de **107 774,5 € HT** à **108 774.5 € HT**
Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :
AUTORISE Monsieur le Maire à signer, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, l'avenant n°4 au marché « Construction d'une salle culturelle et des fêtes – lot 3 », revalorisant le montant initial du marché de la somme de **1 000 € HT**, et portant son total à **108 774 ,5 € HT**.

Synthèse des commissions : Néant.

Infos diverses
La S@ine réparation de dallage
Noël du CCAS prévu le 11 décembre à la S@ine à 14 heures 30

Le Maire indique avoir reçu un courrier concernant une autorisation de destruction pour la maison BRETON, début des travaux en décembre.
Il indique que les travaux de réfection de chaussée de la ruelle Mennechet, de la rue de la Tour à chiens et l'accessibilité du cimetière sont achevés.
Mr Vincent LAMOUREUX : La S@ine portes ouvertes le 13 décembre. La commission de sécurité est passée, en présence du nouveau Sous-Préfet, il a présenté ses félicitations pour cette belle réalisation.
En ce qui concerne les représentations à venir, le premier spectacle est déjà complet et le spectacle de Kamini est sur le point de l'être.

Questions diverses

Mme Geneviève DUBREUCQ signale que certains jeux de plein air sont bons à contrôler (visserie).

Mme Katia COULLE : Rue Robert Collet, jusqu'à quand sera fermé le chemin de la Vallée de la cours, il est fortement endommagé. Le Maire indique que le nécessaire va être fait.

Mr Xavier MULET : Qu'en est-il de l'assainissement à RICHAUMONT. Le Maire répond qu'il est nécessaire pour la Franco Argentine d'engager une étude sur leur processus d'assainissement (demande de l'agence de l'eau seine Normandie).

Mr Christophe CHOPIN indique s'être fait interpeller sur la réglementation du PLU en ce qui concerne la couleur de peinture de volets.

Séance levée à 21 heures 40